



Metz, le 25 juin 2012

à :

Monsieur Michel SAPIN, Ministre du travail,
de l'emploi, de la formation professionnelle et
du dialogue social
101, rue de Grenelle
75007 PARIS 07

Réf. : 12063/JD-MSR

Objet : Travailleurs frontaliers

Lettre Recommandée avec Accusé de réception

Monsieur le Ministre,

La « Grande Région » constituée par le Luxembourg, la Lorraine, la Sarre, la Rhénanie et la Wallonie est traversée par des flux importants et permanents de travailleurs transfrontaliers (et de consommateurs).

200.000 travailleurs se rendent quotidiennement dans un pays autre que le leur. 150.000 travailleurs frontaliers se rendent Luxembourg, dont plus de la moitié de lorrains.

Or, aujourd'hui si le travail transfrontalier est une réalité économique indiscutable, il existe néanmoins de nombreuses questions sociales qui ne sont pas réglées :

L'allocation différentielle (ADi) :

Un décret du gouvernement français a modifié les règles de calcul de l'ADi perçue par des milliers de familles de travailleurs transfrontaliers.

Cette modification a entraîné des pertes mensuelles de pouvoir d'achat conséquentes (pouvant aller, pour certaines familles jusqu'à 800 euros).

De plus, ce décret a induit des pertes d'emplois d'assistantes maternelles en Lorraine.

A ce jour, la CGT Lorraine et l'OGBL ont déposé un recours devant la Cour Européenne.

Nous nous étions adressés au gouvernement précédent : Nous n'avons pas obtenu l'abrogation de ce décret, mais tout juste un report de sa mise en œuvre, acté par Madame Nadine MORANO et Monsieur Xavier DARCOS alors respectivement Secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité et Ministre du Travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

... /...

.../...

Bourses d'étude et Boni :

Quant au gouvernement luxembourgeois, il a, dans son « paquet » de mesures d'austérité, supprimé les allocations familiales et le boni enfant pour les plus de 18 ans. Cette mesure touche les enfants de frontaliers qui poursuivent des études et qui n'ont pas droit aux bourses d'étude ni au boni dont seuls bénéficient les étudiants qui résident au Luxembourg. Après l'introduction des chèques-services, il s'agit là d'un nouveau cas où le Luxembourg introduit une mesure qui vise à faire des économies sur le dos des travailleurs frontaliers français.

La confédération syndicale luxembourgeoise OGBL et la CGT ont fortement réagi contre cette réforme. Elles ont dénoncé ces discriminations à l'encontre des frontaliers français et appelé les ministères concernés au sein de la Grande Région, les groupes politiques de l'Assemblée Nationale et du Sénat, ainsi que les Conseils Généraux et Régional et les parlementaires européens à intervenir pour faire retirer ces mesures injustes.

Double imposition des retraités :

Enfin, il reste à régler la question de la double imposition des travailleurs frontaliers retraités, notamment ceux qui perçoivent une retraite de l'Allemagne.

Les Français, y compris les travailleurs frontaliers, se sont mobilisés pour donner une large majorité à votre gouvernement.

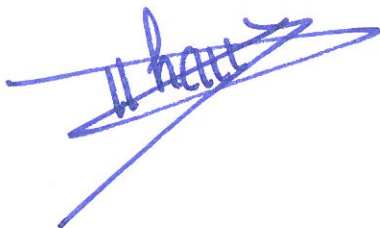
La question du dialogue social est un objectif affirmé et réaffirmé par le Président de la République et son Gouvernement. Nous espérons qu'il concernera également la situation des travailleurs transfrontaliers.

C'est pourquoi la CGT et l'OGBL vous prient de bien vouloir leur accorder une entrevue.

Ce dossier relevant de plusieurs ministères, nous vous saurions gré d'en informer vos différents collègues concernés

Restant à votre disposition et vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce dossier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Jacky DUHAUT
Secrétaire Régional CGT



Nico Clement
membre du bureau exécutif de l'OGBL

